



l'opération de la voie verte, mais également par quelques économies réalisées du fait de marchés favorables à la commune.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose la création d'une opération n° 48, propre au bâtiment Sainte Claire.

**Vu** l'inscription budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,

**Vu** la délibération du conseil municipal n° 2021/04/04 du 15 avril 2021 adoptant le budget primitif pour l'année 2021,

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative n°3 de l'exercice 2021, intégrant les informations précisées ci-dessus, conformément au tableau ci-dessous :

Investissement	Dépenses		Recettes	
	ouverture de crédits	diminution de crédits	ouverture de crédits	diminution de crédits
21534 - réseaux électrification - opération 15		13 000,00 €		
2151 - réseaux de voirie - opération 37		20 000,00 €		
2116 - cimetière - opération 63 (cimetière)		16 000,00 €		
1323 - subvention département - opération 91 (structure de loisirs)			20 000,00 €	
2313 - contrctrions - opération 92 (accessibilité bâtiments ERP)		12 000,00 €		
21533 - réseaux câblés - opération 26 (éclairage public)	5 000,00 €			
2031 - frais études - opération 48 - (Sainte Claire)	16 000,00 €			
2135 - installations générales - opération 83 ( voirie communale)	20 000,00 €			
2128 - aménagement de terrains - opération 91 (structure de loisirs)	40 000,00 €			
<b>Total</b>	<b>81 000,00 €</b>	<b>61 000,00 €</b>	<b>20 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

Ouï l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'adopter la décision modificative n°3 de l'exercice 2021, selon les montants et modalités indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire  
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20211018-2021-10-19-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2021  
Date de réception préfecture : 20/10/2021